

F O N S O
MACIF

LE FONDS DE SOLIDARITÉ MACIF EST L'ÉMANATION NATURELLE DE L'ESPRIT MUTUALISTE QUI NOUS ANIME. IL N'EST NI UN DROIT NI UN SERVICE : C'EST UN ACTE DE SOLIDARITÉ EN DIRECTION DE SOCIÉTAIRES VICTIMES D'ÉVÉNEMENTS IMPRÉVISIBLES NON ASSURABLES.



J.-P. Gracien

A l'occasion de l'assemblée régionale de Limoges, nous avons rencontré le président du fonds de solidarité de notre région : Michel Gane, sociétaire n° , 42 ans, marié et père de deux enfants ; salarié et responsable départemental d'une confédération syndicale ; domicilié au Creusot (71).

« Bonne Route » : A votre avis, quels sont les éléments importants qui se sont dégagés de cette assemblée générale ?

Michel Gane : Un point essentiel paraît se dégager des débats : l'insuffisance d'information. Notre solidarité doit per-

mettre de secourir les sociétaires de notre mutuelle qui en ont le plus besoin, et non seulement les mieux informés.

« B. R. » : Quelle a été l'activité du fonsomacif en 89 ?

M. G. : 37 dossiers ont été présentés ; 19 ont été refusés par le comité de gestion. Cela laisse apparaître tout d'abord un manque d'information des sociétaires sur l'existence du fonso et une mauvaise appréhension de son rôle.

« B. R. » : Pourriez-vous nous définir le champ d'intervention du fonso ?

M. G. : Dans la couverture d'un sinistre en matière d'assurance, il existe des règles bien définies et acceptées par les parties, qu'il suffit d'appliquer. Il en est bien différemment du fonsomacif, qui attribuera exceptionnellement un secours en fonction de données humaines et sociales, toujours différentes suivant les dossiers. Il est donc difficile d'établir une jurisprudence régulière des décisions du fonds, ce qui explique d'ailleurs qu'elles soient rendues sans appel.

« B. R. » : Les facteurs humains et sociaux sont-ils les seuls critères qui guident le comité de gestion dans ses décisions ?

M. G. : Dans la mise en jeu de la solidarité apparaît la notion de responsabilité du sociétaire. Au départ, cette responsabilité se manifeste dans le choix des garanties. C'est ensuite, dans la vie de tous les jours, assumer les conséquences de nos actes. Ces conséquences sont parfois

mal ressenties par les sociétaires qui pensent avoir pris suffisamment de précautions pour être à l'abri d'un sinistre. Pourtant n'est-il pas irresponsable de laisser le moteur de sa voiture tourner le temps d'acheter un paquet de cigarettes ou une baguette de pain ; de laisser les clés avec le véhicule lorsque celui-ci est garé à proximité.

« B. R. » : Comment saisir le fonsomacif ?

M. G. : Le sociétaire, en fonction de l'analyse personnelle qu'il fait de son cas, peut saisir directement le fonds. Cependant, il lui est conseillé de s'adresser au bureau afin de présenter un dossier complet, comprenant tous les éléments indispensables à la réflexion du comité de gestion.

« B. R. » : En conclusion ?

M. G. : Chacun peut agir comme il l'entend, mais ne doit pas compter sur la communauté pour se décharger des suites de sa négligence ou de sa désinvolture.

Prévoyant, responsable, solidaire, voilà les comportements que la Macif doit développer sans relâche chez ses adhérents, afin que nous tous, sociétaires, nous prenions conscience du rôle actif qu'il nous appartient de jouer pour perpétuer le succès de notre mutuelle.

FONSOMACIF
7, rue Colbert
03400 YZEURE

